

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le 28 septembre 2009 s'est réuni le lundi 5 octobre 2009 à 20 H 30, salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

PRESENTS : François RAMPELBERG (Maire) - Jean PONS (Maire-Adjoint) - Stéphane WEBER (Maire-Adjoint) - Patrick PETITJEAN (Maire-Adjoint) (délégation de vote de Robert DUBOIS (Maire-Adjoint)) - Hervé ONYSZKO - Cédric JACQUIS - Daniel BERDEAUX - Sylvette LAMOUREUX - Arlette DUFOUR - Jean-Louis BISTER.

ABSENTS EXCUSES : Noëlle LEMAIRE (Maire-Adjoint) - Robert DUBOIS (Maire-Adjoint).

ABSENTS NON EXCUSES : José POUILLARD - Jacques MELLING - Stéphane TOURTEAUX - Jacques JAYER.

Le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2009 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Hervé ONYSZKO a été nommé secrétaire à l'unanimité.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – 5^{ème} TRANCHE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de rénovation de l'éclairage public ont été entrepris et divisés en plusieurs tranches.

Le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de la mise en place de nouveaux équipements concernant l'éclairage public :

- Lotissement du Poirier Houdet : 19 candélabres.

Le Maire précise que les travaux seront réalisés par l'USEDA (Union des Syndicats d'Electricité du Département de l'Aisne), autorité concédante du service public de l'électricité. Il ajoute que la Commune a transféré à l'USEDA la compétence Travaux et Etude de l'éclairage public.

Le coût des travaux s'élève à 26 347,00 euros HT.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution de la Commune est calculé en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non de consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la Commune est de 16 336,50 euros.

Arrivée de Monsieur Jacques JAYER à 20 h 35.

Le Maire précise qu'une réunion a eu lieu l'après midi avec le technicien de l'USEDA et qu'un point a été réalisé sur les différents travaux en cours et à venir. Il laisse la parole à Mademoiselle Sylvia VAN DE SYPE.

Mademoiselle Sylvia VAN DE SYPE rappelle qu'un projet de rénovation de l'éclairage public divisé en plusieurs tranches est en cours. La 3^{ème} tranche qui concerne le changement de 28 candélabres au Lotissement du Poirier Houdet, est en cours de finition. La 4^{ème} tranche, qui concerne, le changement de 27 candélabres au Lotissement du Poirier Houdet et de 17 avenue de Reims, débutera en janvier 2010. La 5^{ème} tranche est votée ce soir.

D'autres projets sont en cours : l'aménagement de la rue Saint Yved avec enfouissement des réseaux, l'aménagement de la rue Guédon et de la rue des Oulches, l'enfouissement des réseaux avenue Kennedy, rue Maurice Moreau et rue du Jeu d'Arc. Ces travaux sont étalés jusqu'en 2011.

Le Maire précise que les trois quart des points lumineux seront ainsi remplacés.

Mademoiselle Sylvia VAN DE SYPE précise qu'un diagnostic énergétique de l'éclairage public est en cours et que l'USEDA présentera un rapport.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de mettre en place de nouveaux équipements concernant l'éclairage public.
- De s'engager à verser à l'USEDA la contribution de 16 336,50 euros.
- D'inscrire au budget principal de la Commune la somme de 16 336,50 euros.

EAU - DECISION MODIFICATIVE N°2/2009

Le Maire précise à l'Assemblée que :

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour un montant de 50,00 euros, en dépense à l'article 1641, en section d'investissement.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une mauvaise prévision budgétaire de l'article 1641 qui concerne le remboursement du capital de l'emprunt d'un montant de 50 euros, 750 euros ont été prévus au budget au lieu de 800 euros nécessaires. Il ajoute que le montant du remboursement pour 2009 est de 791,11 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 - D'adopter ces dispositions.

La décision modificative N°2/2009 du budget annexe de l'eau se résume donc ainsi :

COMMUNE DE BRAINE	
BUDGET ANNEXE EAU	
RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
----- 0,00	----- 0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
	1641 + 50,00
	2315 - 50,00
----- 0,00	----- 0,00

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MADOME

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association MADOME organise le samedi 16 octobre un spectacle musical malien au Foyer Rural.

Le Maire précise que le coût de cette manifestation est estimé à 2 360,00 euros. L'Association MADOME sollicite une subvention de 500 euros.

Le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 500 euros à l'Association MADOME.

Le Maire précise que cette demande a été présentée lors de la dernière commission « finance ».

Il présente la demande de l'association MADOME : cette association souhaite proposer aux élèves de l'école maternelle et élémentaire un spectacle musical malien au Foyer Rural le 16 octobre prochain. Le programme a été établi avec le directeur de la troupe « Badalafoly ». Les directrices des écoles ont été sollicitées et une participation de 1 euro par enfant sera demandée. L'association sollicite donc une subvention à la Commune. Cette manifestation a pour but de faire découvrir les richesses de la culture malienne par des danses, des contes et des musiques. Le budget comprend des dépenses pour un montant de 2 360 euros et s'équilibre en recettes par des subventions du Conseil Général à hauteur de 500 euros et de la Commune à hauteur de 500 euros.

Il ajoute que la trésorerie actuelle est de 1 500 euros. Un don de 4 000 euros (non compris dans les 1 500 euros) a été perçu et une dépense de 4 500 euros est prévue pour 2009 relatif à un projet d'alphabétisation et de prêt au Mali).

Il décrit la démarche engagée par la municipalité :

- Il convient de savoir si la trésorerie de l'association permet de financer les projets. Ainsi, au début de l'année, l'association MADOME avait une trésorerie suffisante pour financer les projets prévus au cours de l'année. D'autres projets ont ensuite été prévus expliquant cette demande de subvention.
- Il convient de savoir quel est l'impact de la manifestation sur la Commune. Dans le cas présent, le spectacle est présenté aux élèves des écoles.
- Il faut préciser que le montant de la subvention sera différent chaque année et qu'il dépendra des projets. Ainsi, en cas de projets sur une année la subvention sera importante puis pourra être diminuée l'année suivante.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association MADOME.
- D'autoriser le Maire à émettre un mandat pour un montant de 500 euros.

COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°2/2009

Le Maire précise à l'Assemblée que :

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour un montant de 500 euros, en dépense à l'article 6574, en section de fonctionnement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter ces dispositions.

La décision modificative N°2/2009 du budget général de la commune se résume donc ainsi :

COMMUNE DE BRAINE		
BUDGET GENERAL		
RECETTES	DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	6574	+ 500,00
	60632	- 500,00
-----		-----
0,00		0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
-----		-----
0,00		0,00

« LIRE EN FETE 2009 » – CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une manifestation autour du thème « Lire en fête » aura lieu à la Bibliothèque / Médiathèque de BRAINE durant la semaine du 7 au 9 octobre 2009.

Le Maire précise le coût de cette manifestation qui est évalué à 1 510 euros.

Le Maire propose de conclure des contrats de prestations de services avec les différents intervenants :

- L'association MONEKA,
- ASA éditions.

Le Maire présente le programme 2009 :

Le thème retenu cette année est : « Les cultures dans le monde ».

Un concours « affiche » sur le thème est organisé : réalisation de dessins par les enfants puis choix par des lecteurs.

Une exposition sur le thème a été demandée à la BDP.

Programme :

- Mercredi :
 - Animation tout public
 - Jeux
- Jeudi :
 - Journée Contes : Jacob Nalouhouna, 2 spectacles dans la matinée et 2 dans l'après midi (au Foyer)
- Vendredi :
 - Animation par un auteur de roman Monsieur Grégory CHANSOLLES DESSABLON « Quelque part entre minuit et les ténèbres.
- Samedi :
 - Les animations du samedi sont annulées étant donné le faible impact.

Budget :

- Contes : 1050 euros
- Auteur : 60 euros (frais de déplacement)
- Récompenses : Achat de livres : 100 €
- Divers (publicité, fournitures,...) : 300 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la conclusion des contrats.
- D'autoriser le Maire à les signer.
- D'autoriser le Maire à émettre les mandats.

La dépense sera inscrite à l'article 6226 du budget où des crédits sont inscrits.

DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 31 mars 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°19/2009 du 15 septembre 2009 :

Signature du marché Travaux de maçonnerie 2009 - Lot n°1 : Cimetière civil avec la société CHABROL pour un montant de 7 059,66 euros HT.

Signature du marché Travaux de maçonnerie 2009 - Lot n°2 : Presbytère avec la société CHABROL pour un montant de 1 223,41 euros HT.

Décision n°20/2009 du 21 septembre 2009 :

Signature du marché Travaux d'hydro-curage et inspections télévisées avec la société SANEST pour un montant de 15 000 euros HT.

Décision n°21/2009 du 28 septembre 2009 :

Signature du marché Acquisition d'une saleuse autoportée avec la société ARVEL INDUSTRIES pour un montant de 15 880,00 euros HT.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean PONS rappelle que deux manifestations sont prévues :

- L'opération « brioche ».
- Les 33 heures contre le cancer avec une marche.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Hervé ONYSZKO

François RAMPELBERG